



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

Soixante-quinzième session  
Point 126 de l'ordre du jour

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Rapport de la Deuxième Commission

*Rapporteur* : M. Diamane **Diome** (Sénégal)

#### I. Introduction

1. À sa 48<sup>e</sup> séance, le 21 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté, sur la recommandation de la Deuxième Commission <sup>1</sup>, la décision 75/548 sur la revitalisation des travaux de la Commission, dans laquelle l'Assemblée a décidé que le Bureau de la Deuxième Commission organiserait, dans les premiers mois de 2021, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation des travaux de la Commission et que cette dernière convoquerait une séance plénière pour faire le point des délibérations et se prononcer s'il y a lieu sur d'éventuelles recommandations, qui seraient ensuite soumises pour approbation à l'Assemblée, afin que les changements requis puissent entrer en vigueur avant la soixante-seizième session.

2. Par conséquent, le Bureau a organisé deux discussions informelles sur la revitalisation des travaux de la Commission, qui se sont tenues en ligne les 16 février et 16 juin 2021. Une séance plénière a été convoquée le 30 juin 2021. Les débats de la séance sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant<sup>2</sup>.

#### II. Examen du projet de décision [A/C.2/75/L.63](#)

3. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission » ([A/C.2/75/L.63](#)), déposé par son Bureau.

4. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

<sup>1</sup> Voir [A/75/467](#), projet de décision II.

<sup>2</sup> Voir [A/C.2/75/SR.10](#).



5. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de décision et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 8).
6. Après l'adoption de la décision, des déclarations ont été faites par les représentants de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et d'Israël.
7. Des déclarations ont également été faites par l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et par l'observateur du Saint-Siège.

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale, tenant compte, sans en préjuger, des processus plus larges de revitalisation et d'alignement en cours à l'Assemblée, dans les autres grandes commissions et au Conseil économique et social, et notant les mesures qu'elle a prises précédemment pour adapter les méthodes de travail de la Deuxième Commission, notamment les mesures qu'elle a adoptées à titre exceptionnel à sa soixante-quinzième session pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) :

- a) Rappelle sa décision 74/537 B du 21 juillet 2020 sur l'amélioration des méthodes de travail de la Deuxième Commission ;
- b) Prend note du document de séance [A/C.2/75/CRP.5](#) sur la revitalisation des travaux de la Deuxième Commission, établi par le Bureau de la Commission à la soixante-quinzième session ;
- c) Félicite le Bureau du travail qu'il a accompli pendant la soixante-quinzième session et l'invite à préparer et à organiser les travaux que la Deuxième Commission mènera durant la soixante-seizième session, en consultation avec les délégations et tirant parti des améliorations apportées aux méthodes de travail aux dernières sessions ;
- d) Constate que certaines des mesures envisagées dans la décision 74/537 B restent à mettre pleinement en œuvre ;
- e) S'agissant du débat général et des débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour de la Deuxième Commission :
  - i) Invite les délégations à tenir compte du thème du débat général de la Commission dans les interventions qu'elles prononceront au cours de ce débat ;
  - ii) Invite le Bureau à continuer de faire des propositions visant à simplifier les débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour de la Commission par l'examen conjoint d'un ou plusieurs points de l'ordre du jour, qui seront adoptées après consultation de l'ensemble des membres ;
- f) S'agissant des tables rondes et manifestations parallèles de la Deuxième Commission, invite le Bureau à envisager d'organiser les manifestations parallèles de la Commission au début de la session, la première ayant lieu après son débat général mais avant la session de fond de la Commission, notamment en recourant aux moyens technologiques modernes si nécessaire ;
- g) S'agissant des rapports présentés à la Deuxième Commission :
  - i) Rappelle les dispositions applicables de la décision 74/537 B et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports soient concis, mettent en évidence les faits nouveaux survenus depuis le rapport précédent, formulent des recommandations réalisables et comportent un résumé détaillé, comme le prévoit le paragraphe 76 de sa résolution [75/244](#) du 31 décembre 2020 ;
  - ii) Invite le Bureau à continuer de réfléchir aux moyens de renforcer le caractère interactif des discussions sur les rapports présentés à la Commission

lors de consultations avec les délégations, y compris lors de réunions d'information informelles ;

h) S'agissant des projets de résolution présentés à la Deuxième Commission :

i) Invite les délégations à poursuivre leur examen de la périodicité des projets de résolution, et les invite également à envisager de rationaliser les mises à jour des projets de résolution, afin d'améliorer les méthodes de travail générales de la Commission ;

ii) Décide d'engager des discussions pour arrêter une définition commune des prorogations techniques ;

iii) Invite le Bureau, en cas de besoin, à faciliter une voie de négociation distincte, au début de la session, en vue de favoriser les discussions sur les questions transversales qui reviendraient dans plusieurs projets de résolution présentés à la Commission, afin d'éviter la répétition des mêmes débats d'un projet de résolution à l'autre ;

iv) Invite les délégations à envisager, dans la mesure du possible et de leur propre initiative, de corédiger les projets de résolution ;

v) Invite les membres de la Commission à envisager de proposer de faciliter la négociation des projets de résolution présentés à la Commission de manière à en améliorer les travaux ;

i) Décide de continuer à examiner et à améliorer les méthodes de travail de la Deuxième Commission lors de ses prochaines sessions, et d'axer les travaux de fond de la Commission sur les résolutions qui auront, entre autres, le plus d'impact sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

j) Prie à cet égard le Bureau de continuer à mettre à jour le document de séance A/C.2/75/CRP.5 sur la revitalisation des travaux de la Deuxième Commission et de continuer à faciliter et à orienter ces efforts ;

k) Décide de suivre l'application de la présente décision à sa soixante-dix-septième session.

---

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1.